



## CHARTRE DES BÉNÉVOLES 2025

**Le bénévolat au Plein-les-Watts Festival implique des responsabilités, des obligations et des droits, qui sont contenus dans la présente charte.**

### TITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Le Plein-les-Watts Festival et les responsable.x.s-secteurs s'engagent vis-à-vis du bénévole.x à :**

- ▶ L'accueillir et le considérer comme un collaborateur.x.trice à part entière
- ▶ Lui offrir des conditions de travail saines et adaptées, lui confier une activité qui lui convienne, l'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe
- ▶ Lui donner une information claire sur le festival, ses objectifs, son fonctionnement
- ▶ Lui fournir des informations exactes quant à l'objet de la mission qui lui est confiée, les règles à respecter et les limites de son engagement
- ▶ Respecter sa dignité, reconnaître ses compétences et ne pas violer le caractère privé des correspondances et informations personnelles transmises
- ▶ Assurer sa formation et son accompagnement
- ▶ Prévoir de manière adéquate la couverture des risques encourus dans l'exercice de ses activités durant le montage, démontage et la durée de l'événement, et le couvrir par une assurance adaptée à la manifestation

- ▶ Etre à son écoute et à sa disposition en cas de problèmes, que ceux-ci soient personnels ou en lien avec le festival.

En cas de problèmes, vous pouvez contacter nos médiateur.trice.x.s :

- Laureline Garcia : 0041792817385
- Sébastien Lotterio : 0041763909435
- Olivier Lorenzi : 0041762247697

**Le bénévole.x s'engage à :**

- ▶ Accepter les principes du festival et se conformer à ses objectifs
- ▶ Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'événement et ne pas mettre en péril le déroulement ou la réputation du festival
- ▶ Assurer avec sérieux, ponctualité et disponibilité les activités choisies, et respecter les horaires et consignes donnés par l'organisation et les responsables secteurs
- ▶ Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévole.x.s
- ▶ Respecter les consignes de discrétion données par les responsable.x.s du festival dans l'exercice de sa fonction
- ▶ Dans tous les cas de figure, respecter la législation en vigueur

<b>TITRE II</b> <b>RESPONSABILITÉ DES BÉNÉVOLE.X.S</b>
---

**En tant que bénévole du festival, vous êtes responsable de :**

I. Choisir vos activités parmi celles proposées, en tenant compte :

- ▶ de vos capacités
- ▶ du temps que vous voulez/pouvez y consacrer
- ▶ des responsabilités qu'elles contiennent
- ▶ de mener à bien les tâches que vous aurez choisies et qui vous auront été confiées

II. Vous référer à votre responsable, respectivement à votre référent.e, pour toutes les questions, remarques ou problématiques rencontrées

III. Respecter les engagements que vous avez pris, notamment :

- ▶ noter et réserver les dates du festival et être disponible pour les jours et heures auxquels vous êtes affectés. Tout engagement pris doit être respecté.
- ▶ en cas d'impossibilité à assurer votre activité, vous vous engagez à trouver une personne pour vous remplacer, et à l'annoncer à votre responsable LE PLUS TÔT POSSIBLE.

IV. Promouvoir une ambiance basée sur le respect et la bienveillance :

- ▶ signaler à votre responsable tout comportement discriminatoire, qu'il soit sexiste, sexuel, raciste, lié à l'identité de genre ou toute autre forme de discrimination
- ▶ encourager une consommation responsable d'alcool

### **TITRE III VOS DROITS**

I. En tant que bénévole.x, vous bénéficierez :

- ▶ de l'apéritif des équipes du festival offert le Mardi 8 juillet à 19h
- ▶ d'un T-shirt gratuit
- ▶ sur demande par écrit ([sebastien.lotterio@pleinleswatts.ch](mailto:sebastien.lotterio@pleinleswatts.ch)), d'une place pour vous loger parmi les différentes propositions disponibles
- ▶ sur demande par écrit ([benevoles@pleinleswatts.ch](mailto:benevoles@pleinleswatts.ch)), d'une attestation d'engagement pour les postes occupés, remise durant le mois après le festival

II. De plus, pour chaque jour de travail effectué, vous disposerez :

- ▶ d'un accès au festival et à la zone « B » (B-Yard) réservée aux bénévoles et invités du festival
- ▶ d'un repas chaud et deux boissons alcoolisées, à faire valoir à la B-Yard
- ▶ de la gratuité des boissons sans alcool, au Bar Staff de la B-Yard

## TITRE IV LES INTERDICTIONS

I. Pour tous les bénévoles.x.s, il est interdit :

- ▶ d'offrir ou servir gratuitement à boire ou à manger au public ou à des connaissances, ni de les faire bénéficier des prix de la B-Yard
- ▶ de permettre l'accès à des zones réservées à des personnes non-autorisées
- ▶ d'abuser du bar, de la restauration, des services, du personnel ou du matériel du festival
- ▶ de faire entrer des animaux ou objets interdits dans l'enceinte du festival, au même titre que le public (armes, produits de consommation, etc.)
- ▶ de consommer de l'alcool durant le service au bar
- ▶ de servir de l'alcool aux mineurs ou aux personnes en état d'ébriété
- ▶ de faire preuve de discriminations que ce soit envers le public ou les personnes travaillant dans le festival. Nous rappelons que les agressions sexistes, sexuelles, racistes, liées à l'identité de genre ou toutes autres formes de discriminations au travail sont punies par la loi (LEG et CO)

## TITRE V OBLIGATIONS DES BÉNÉVOLE.X.S

**Pour devenir bénévole au festival, vous devez :**

- ▶ être âgé-e de 16 ans révolus (18 ans pour travailler aux bars ou sur un stand de vente)
- ▶ disposer d'une assurance en Responsabilité Civile et d'une assurance accident
- ▶ vous inscrire via le formulaire disponible sur le site internet du festival en certifiant la validité des informations renseignées.  
<https://pleinleswatts.ch/inscriptions/>

- ▶ travailler au **minimum 4 heures** pour chaque jour souhaité
- ▶ respecter la loi sur la consommation d'alcool et de produits stupéfiants, faire preuve de modération

**TITRE VI  
DISPOSITIONS FINALES**

La présente charte a été élaborée et adoptée par le Comité de l'Association Plein-les-Watts, en charge de l'organisation du Plein-les-Watts Festival, le 22 décembre 2016. La dernière version du document a été validée par les coordinateurs bénévoles en date du 08 décembre 2024.

Pour le Comité :

Les coordinateurs bénévoles

Sébastien Lotterio

Timothé Janin



.....

.....

Le bénévole.x déclare avoir lu, compris et approuvé la présente Charte, et à la respecter lors de son engagement au Plein-les-Watts Festival 2024.

Le bénévole :

Nom, prénom

Signature :

.....

.....